

## CIRCULAIRE

Destinataires Acteurs du marché en assurance de choses  
Copie à Circ. FKS 01/2024  
Présenté par Gabor Jaimes  
Date 3 janvier 2024  
Objet **Indice des prix de la construction pour l'année 2024**

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons ci-dessous les indices des prix de la construction déterminés pour l'année 2024 pour tous les cantons. Cet indice s'applique à tous les cantons avec assurance incendie des bâtiments de droit privé (cantons GUSTAVO, sauf Genève), à Genève ainsi qu'aux cantons avec assurance incendie cantonale des bâtiments.

Meilleures salutations  
Association Suisse d'Assurance ASA



**Gabor Jaimes**  
Chargé des choses et des cyberassurances

- Cantons avec assurance incendie des bâtiments de droit privé (cantons GUSTAVO, sauf Genève), Principauté de Liechtenstein ainsi que les enclaves de Büsingen et Campione.**  
Indice zurichois des prix de la construction, version du 01.04.2023: 1190.9 (nouveau)
- Canton de Genève** (Base 1988): 160.2 (nouveau)

3. Cantons avec assurance incendie cantonale des bâtiments:

Indices des prix de la construction en 2024

	Base 1939	Autres bases		Status
AG	1190.9	Base 1957	559.0	nouveau
AR	1190.72	Base 1998	139.0	nouveau
BE	963	Base 1972	214	inchangé
BL	1104.7	Base 1988	146	inchangé
BS	1191.15 *	Base 1988	157.4	nouveau
FR	1191.25	Base 1954	166.9	inchangé
GL <sup>1</sup>	1164.3 *	Base 1998	202.6	inchangé
GR	1217.6 *	Base 1998	141.4	nouveau
JU	1172.89	Base 1988	155.0	nouveau
LU <sup>2</sup>	1033.2	Base 2010	112.5	inchangé
NE	1185.81	Base 1998	131	nouveau
NW	1190.9	-	-	nouveau
SG <sup>3</sup>	1070.2 *	Base 2016	141.4	nouveau
SH <sup>4</sup>	1140.56 *	Base 1998	141.4	nouveau
SO <sup>5</sup>	1190.9	Base 1988	157.4	nouveau
TG	1017	-	-	inchangé
VD	1120	Base 1990	140	nouveau
ZG	1190.9	Base 2005	128	nouveau
ZH <sup>6</sup>	1190	-	-	nouveau

Source: les indices reposent sur les indications fournies par les différentes assurances des bâtiments (à moins qu'ils n'aient été calculés par l'ASA\*).

\* Les indices signalés par un astérisque, ne sont plus tenus à jour par les cantons. Nous les avons calculés en nous reposant sur la modification des indices par rapport à l'année dernière.

<sup>1</sup> Le canton de GL utilise l'indice de la Suisse orientale pour la construction de 1998 (valeur en avril 2022) qui s'élève recalibré à 202.6. L'indice n'est adapté que si la valeur a évolué de plus de +/- 5% depuis la dernière indexation.

<sup>2</sup> Le canton de Lucerne applique une valeur seuil de 5%. L'indice n'est adapté qu'au-delà de cette valeur.

<sup>3</sup> L'indice du canton de St-Gall a été recalibré en 2016. Les valeurs de l'indice 2024 ressortant de l'ancien calibrage sont les suivantes: 1142.1 et 151.0 (calculé).

<sup>4</sup> L'adaptation de l'indice des prix de la construction a lieu chaque début d'année sur la base de l'indice du mois d'avril de l'année précédente. Une adaptation est effectuée en cas de variation de l'indice de +/- 2% par rapport à l'indice alors déterminant jusque-là.

<sup>5</sup> Pour le canton de Soleure, une valeur seuil s'appliquait jusqu'ici, raison pour laquelle aucune adaptation n'a été effectuée ces dernières années. À partir de 2021, l'indice sera actualisé chaque année.

<sup>6</sup> L'assurance des bâtiments du canton de Zurich adapte les valeurs d'assurance des bâtiments seulement si l'indice des prix de la construction a évolué de plus de 5% par rapport à la dernière adaptation. L'indice zurichois des prix de la construction déterminant est l'indice zurichois des prix de l'immobilier d'habitation. En avril 2023, ce dernier s'élevait nouvellement à 1190.9 (année précédente: 1128.6) et augmentait ainsi de 5.5%. Depuis la dernière adaptation en 2023, l'indice zurichois des prix de la construction (GVZ-Versicherungsindex) est passé de 1130 à 1190, soit une augmentation de +5.3%.